

Demande d'inscription comme Fiduciaire¹

Par la présente, nous demandons notre inscription comme fiduciaire ("**Fiduciaire**") dans le Registre des actions de Implen SA, Industriestrasse 24, 8305 Dietlikon ("Société") aux fins de pouvoir détenir les actions nominatives de la Société avec droit de vote pour le compte et au nom de un ou plusieurs ayants droit économiques ("**Ayants droit économiques**").

Raison sociale : _____

Adresse complète du siège social : _____

Adresse postale (si différente de la précédente) : _____

Affiliation / contexte (indiquer les relations financières / de management avec les entités / individus qui détiennent le contrôle, en indiquant les noms et nationalités) : _____

Directeur(s) responsable(s) : _____

Le Fiduciaire est soumis à la surveillance bancaire ou du marché financier suivante : _____

Références bancaires : _____

Personne responsable des
- relations avec le registre des actions de la Société : _____
- dividendes : _____
- droits d'émission : _____
- votes / procurations pour les assemblées générales : _____

Correspondance souhaitée en:

Français

Allemand

Anglais

1. Nous nous engageons à :

_____ ¹ Seule la version originale allemande fait foi

- informer le registre des actions de la Société de tout changement concernant les informations données dans le cadre de la présente demande, dans un délai de 10 jours calendaires ;
- déployer nos meilleurs efforts à ce que les Ayants droit économiques soient directement enregistrés au registre des actions de la Société ;
- informer les Ayants droit économiques des termes de cette demande ;
- révéler, en tout temps, sur demande de la Société, l'identité de tous les Ayants droit économiques, dans un délai de 10 jours ouvrables. Ces annonces incluront (i) le nom et l'adresse de chaque Ayant droit économique et (ii) le nombre d'actions détenues par chaque Ayant droit économique. Nous comprenons et acceptons le fait que les actions de nos clients qui ne se conforment pas à ces obligations d'annonce seront enregistrées sans droit de vote.
- révéler l'identité de tous les Ayants droit économiques pour le compte desquels nous détenons plus de 0.25% du capital-actions nominatif inscrit au registre du commerce, si notre participation excède 1% du capital-actions nominatif inscrit au registre du commerce. Une telle annonce sera faite (i) immédiatement après que notre participation excède 1% du capital-actions nominatif inscrit au registre du commerce, (ii) sur une base semestrielle, (iii) 20 jours calendaires avant toute assemblée générale de la Société et (iv) en tout temps, dans les 10 jours ouvrables suivant le jour où la Société en a fait la demande, et inclura (i) les noms et adresses des Ayants droit économiques en question pour le compte desquels nous détenons plus de 0.25% du capital-actions nominatif inscrit au registre du commerce et (ii) le nombre d'actions détenues par chaque Ayant droit économique ayant plus de 0.25% du capital-actions nominatif. Nous comprenons et acceptons que les actions de nos clients qui ne se conforment pas à ces obligations d'annonce seront enregistrées sans droit de vote.

2. Nous comprenons et acceptons les dispositions des Statuts de la Société.

3. Nous comprenons et acceptons

- que les actionnaires liés entre eux ou agissant de concert seront traités comme un seul actionnaire lors de l'examen de leur demande d'inscription au registre des actionnaires,
- qu'avec notre inscription comme Fiduciaires, nous serons inscrits au registre des actions de la Société en tant que titulaires d'actions nominatives détenues pour et au nom d'une partie tierce, et

que la Société peut valablement s'acquitter de ses obligations relatives à de telles actions vis-à-vis du Fiduciaire ;

- qu'après avoir été entendu, la Société peut, avec effet rétroactif au jour de l'inscription, radier l'inscription au registre des actions d'actionnaires ou de Fiduciaires comme actionnaires avec droit de vote, si l'inscription a été effectuée sur la base d'informations fausses. L'actionnaire ou le Fiduciaire en question sera immédiatement informé de la radiation de l'inscription.
- que notre inscription au registre des actions comme Fiduciaire peut être retirée par nos soins moyennant un préavis écrit à la Société de 10 jours calendaires, et qu'il peut être mis fin par la Société à tout privilège accordé sur la base de cette demande, moyennant un préavis écrit de 10 jours calendaires, en conséquence de quoi les actions inscrites en notre capacité de Fiduciaire figureront au registre des actions comme actions sans droit de vote.

4. Nous confirmons notre assentiment à ce que le for pour tout litige découlant de, ou en rapport avec, cette demande soit celui du siège social de la Société.

(lieu et date)

(signature)